

Édito

À partir d'octobre 2024, Boucle Nord de Seine, votre intercommunalité compétente pour la gestion de vos déchets, viendra mettre la touche finale au dispositif de traitement de vos biodéchets mis en place depuis 2018, complétant ainsi ses actions en faveur de la réduction des déchets et d'une meilleure valorisation.

Ainsi, plus de 500 points d'apport volontaire seront déployés pour permettre à chacun d'y déposer ses déchets alimentaires en toute simplicité, près de chez soi.

Bien entendu, en complément de ce nouveau dispositif, la distribution des composteurs et des lombricomposteurs se poursuit sur l'ensemble du territoire et continuera à être massivement proposée, notamment pour les quartiers pavillonnaires de nos communes.

Sachez qu'aujourd'hui, nos poubelles pourraient être allégées de près d'un tiers !

Des bioseaux sont à votre disposition gratuitement dans vos communes pour vous permettre, dès votre cuisine, de stocker vos déchets alimentaires, et ainsi de les amener facilement au point d'apport volontaire ou au composteur.

Nous souhaitons que le présent guide vous accompagne dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Merci à tous !

Questions Fréquentes

Puis-je mettre un sac dans mon bioseau ?

Pour faciliter la valorisation de vos biodéchets, merci de ne pas utiliser de sac, même s'il est biodégradable ou en papier.

À quelle fréquence faut-il vider mon bioseau dans les abris-bacs ?

Il est recommandé de vider votre bioseau tous les 2 à 3 jours afin d'éviter les mauvaises odeurs.

Comment limiter les odeurs et entretenir mon bioseau ?

Placez une feuille de papier journal ou d'essuie-tout au fond pour absorber l'humidité et nettoyez votre bioseau régulièrement avec de l'eau chaude et du vinaigre blanc.

Que faire si mon bioseau est cassé ?

Si le couvercle ou la poignée de votre bioseau est cassé, vous pouvez dans un premier temps tenter de le réparer ou de remplacer ces pièces. Sinon, vous pouvez contacter votre commune pour faire une nouvelle demande de bioseau.

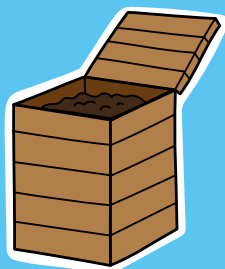
Guide du tri

Les déchets alimentaires



Comment trier vos déchets alimentaires ?

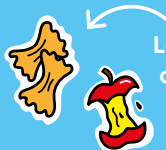
Dans les composteurs et sur les 3 sites de compostage collectif



Le marc de café, les sachets de thé



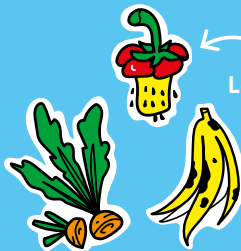
Les restes de repas



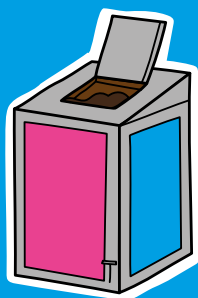
Les produits alimentaires périmés sans emballage



Les épluchures de fruits et légumes



Et en plus, dans les points d'apport volontaire des villes voisines



Os, carcasses, arêtes et coquilles de fruits de mer



Coquilles d'œufs



Produits laitiers périmés sans emballage



Les déchets alimentaires à Bois-Colombes

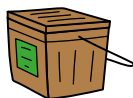
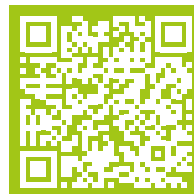
L'EPT Boucle Nord de Seine et la ville de Bois-Colombes mettent à votre disposition un bioseau pour trier vos déchets alimentaires. Vous pouvez le vider régulièrement dans votre composteur ou lombricomposteur.

Vous êtes en maison ou en appartement ?



Trois solutions existent pour valoriser vos déchets alimentaires :

- Utiliser un composteur individuel
- Utiliser un composteur collectif au pied de votre immeuble, si vous êtes nombreux à vouloir participer
- Utiliser l'un des composteurs collectifs à disposition dans la ville (sur inscription)



Comment obtenir votre bioseau et votre composteur ?

1. Composteur ou lombricomposteur individuel

- Effectuez une demande en ligne en scannant le QR code ou contactez le service propreté collecte par téléphone **01 41 19 83 28** ou par mail proprete-collecte@bois-colombes.com.



- Un rendez-vous est fixé à la mairie (15, rue Charles-Duflos) pour la remise du bioseau et du composteur, la signature de la charte et le quart d'heure de formation.

2. Composteur collectif en résidence

- Les référents de votre immeuble peuvent contacter le service propreté collecte par téléphone au **01 41 19 83 28** ou par mail proprete-collecte@bois-colombes.com.
- Ils récupèrent les bioseaux et composteurs le jour du rendez-vous à la mairie (15, rue Charles-Duflos) après formation et présentation d'un accord d'assemblée générale.

3. Composteurs collectifs

- Contactez le service propreté collecte par téléphone **01 41 19 83 28** ou par mail proprete-collecte@bois-colombes.com.
- Récupérez le bioseau le jour du rendez-vous sur le site de compostage collectif après le quart d'heure de formation.

Trois sites de compostage collectif sont à disposition à Bois-Colombes, répartis dans le quartier centre-ville, dans le quartier nord (Pompidou) et également dans le quartier sud (les Bruyères). L'accès à ces sites nécessite également de s'inscrire au préalable.

L'EPT Boucle Nord de Seine fournit gratuitement ce matériel ainsi qu'un accompagnement personnalisé par un maître composteur.